



Date : 23.12.2015

Nombre de pages : 21

Fichier : CRCM17.12.2015

Rédigé par : Véronique GERGAUD

Validé par : Jocelyne CAYE

L'an deux mille quinze, le 17 décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 10 décembre deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

**Étaient présents :**

M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, , Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, M. LE MIGNANT, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Madame MOUCHOTTE ayant donné pouvoir à Madame TROPÉE,  
Monsieur SOUVESTRE ayant donné pouvoir à Monsieur BESNARD.

Monsieur Utard a quitté la séance à compter de la question 324 incluse.

*Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.*

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

**DÉCISIONS DU MAIRE**

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lots 1 et 2 : carburants à la pompe	Marché attribué à la Société Vitré Distribution, de Vitré (35) pour un montant maximum de 104 000€ HT (tous lots cumulés) pour l'année 2016.
1.1	Marchés publics – Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lot 3 : fioul GNR	Marché attribué à la Société CPO, de VERN SUR SEICHE (35) pour un montant maximum de 30 000€ HT pour l'année 2016. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lot 4 : carburant 2 temps écologique	Marché attribué à la Société CPO, de VERN SUR SEICHE (35) pour un montant maximum de 10 000€ HT pour l'année 2016. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – Lot 1 : terrassements,	Avenant N° 2 au marché 2014/054 passé avec le Groupement TPB (mandataire) / PIGEON TP, prenant en

	voirie, assainissement – Avenant N°2	compte l'ajout de prestations dans le cadre du poste de refoulement. Le montant du marché est porté à la somme de 3 156 844.32€ HT (plus-value de 59 731.50€ HT).
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 1 : gros œuvre	Marché attribué à la Société BM TEXIER, de BRIE (35) pour un montant de 161 371.23€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 2 : charpente bois bardage	Marché attribué à l'entreprise TOURNEUX de VITRÉ (35) pour un montant de 64 100.80€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 3 : couverture ardoise et zinc	Marché attribué à l'entreprise TOURNEUX de VITRÉ (35) pour un montant de 25 421.33€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 4 : Etanchéité	Marché attribué à l'entreprise TOURNEUX de VITRÉ (35) pour un montant de 27 938.92€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium	Marché attribué à l'entreprise THIEBAULT, de VITRÉ (35) pour un montant de 38 485.46€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 6 : menuiseries intérieures	Marché attribué à l'entreprise BOUGÈRES de VITRE (35) pour un montant de 27 256.55€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 7 : cloisons sèches isolation	Marché attribué à l'entreprise BREL de LECOUSSE (35) pour un montant de 49 735.77€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 8 : plafonds suspendus	Marché attribué à l'entreprise GAUTHIER PLAFONDS de GUICHEN (35) pour un montant de 15 800.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 9 : revêtement de sols souples	Marché attribué à l'entreprise LEBLOIS de SAINT JAMES (50) pour un montant de 9 963.50€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 10 : carrelage faïence	Marché attribué à l'entreprise SRS de THOUARE SUR LOIRE (44) pour un montant de 23 850.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 11 : peinture revêtements muraux	Marché attribué à l'entreprise THEHARD de Vitré (35) pour un montant de 17 477.43€HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension	Marché attribué à la Menuiserie MULONNIERE de

	d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 12 : agencement	JANZÉ (35) pour un montant de 43 865.25€HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 14 : chauffage gaz ventilation	Marché attribué à l'entreprise PERRINEL d'ARGENTRÉ DU PLESSIS (35) pour un montant de 68 611.17€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 15 : plomberie sanitaire	Marché attribué à l'entreprise PERRINEL d'ARGENTRÉ DU PLESSIS (35) pour un montant de 13 688.25€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance – Lot 16 : équipements de cuisine	Marché attribué à l'entreprise CUISINES de CORMELLES LE ROYAL (14) pour un montant de 13 737.55€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – fourniture et livraison de sel de déneigement pour la Ville de Vitré	Avenant au marché n° 31/13 passé avec la société TIMAB Industrie de DINARD (35) prenant en compte la modification suivante, à savoir le transfert du marché à la Société CGB de DINARD (35). Les autres clauses du marché et notamment le montant maximum annuel (35 000€ HT) demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – réalisation d'une étude relative au plan de circulation et aux aménagements urbains de la Ville de Vitré	Marché attribué au Groupement SAGA CITÉ (mandataire) / ITER de CHATEAUBOURG (35) pour un montant de 69 240.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Mission d'urbaniste conseil	Marché attribué à l'Atelier Blanc Duché de PARIS (75) pour une durée de 2 ans pour un montant maximum de 24 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Réseau de télédistribution rues du collège et de Strasbourg	Marché attribué à l'Entreprise CEGELEC INFRA BRETAGNE de RENNES (35) pour un montant de 20 527,90€ HT.
3.3	Location – réserves foncières – occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré Le Haut Pont – du 01/11/2015 au 30/10/2016	Autorisation d'occuper et d'exploiter 30 ares situés au lieu-dit « le Haut Pont » à titre gratuit.
7.10	Finances locales – Divers – Contrat maintenance des logiciels de la société CIRIL	Signature avec la Société CIRIL d'un contrat pour la maintenance des progiciels pour une période de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> .01.2016. Le montant de la redevance 2016 s'élève à 2 774.35 € HT.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur Joseph Gallais – Immeuble sis au 38 rue Notre-Dame	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 85 m <sup>2</sup> pour une durée de 1 mois à compter du 1 <sup>er</sup> /12/2015 jusqu'au 31/12/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Madame Le Bellego Fabienne – Immeuble sis au 38 rue Notre-	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 85 m <sup>2</sup> pour une durée de 1 mois à compter du 1 <sup>er</sup> /12/2015 jusqu'au 31/12/2015 au

	Dame	plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat.
--	------	---

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 novembre 2015 à l'unanimité.

304	5.2	Commission consultative des services publics locaux – rapport annuel –	Pour information du Conseil.
305	5.3	Désignation de représentants - Désignation des délégués du Conseil municipal dans les établissements secondaires du 2 <sup>nd</sup> degré – Modification	Approbation à l'unanimité – Désignation de M. BESNARD comme représentant au Conseil d'Administration du Collège les Rochers Sévigné.
306	5.7	Intercommunalité – Transfert de l'Office de tourisme à Vitré Communauté	<p>Approbation à l'unanimité – Approbation de la mise à disposition de l'ensemble de l'immeuble suite au transfert de la compétence tourisme à Vitré Communauté. Monsieur LAPAUSE n'a pas pris part au vote.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie indique que le transfert de compétence va dans le sens de la simplification – par la suppression du Pays touristique – les seuls intervenants seront désormais la Communauté, le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme.</i></p> <p><i>Les actions seront poursuivies : le seul élément nouveau étant constitué par l'aire de service d'Erbrée où seront présentés les produits créés en Bretagne et où se fera l'accueil en Pays de Vitré.</i></p> <p><i>Les trois pôles de tourisme seront constitués autour de Fougères – Liffré et Rennes.</i></p> <p><i>Jacques Coignard remarque qu'il manque Vitré, il reprend le souci du Maire de développer le tourisme mais demande avec quels moyens y arriver ? il faut dès aujourd'hui planifier la création de ces moyens, il cite à titre d'exemple le musée qui aurait subi des pertes de personnel depuis quelques années.</i></p> <p><i>Jean-Yves Besnard constate que l'Office du Tourisme actuel a fait du bon travail, il fonctionne sous forme associative et les bénévoles associés ont été satisfaits d'être associés au transfert. Il insiste pour que le bénévolat ne soit pas oublié, et il pointe le risque de dérive si on oublie ces bénévoles.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie répond que la loi s'applique, le transfert de compétence a lieu mais il reconnaît le rôle vital des bénévoles qu'il tient à préserver.</i></p>

			<p><u>Jacques Coignard</u> aborde le problème des locaux : la mise à disposition de Vitré Communauté du rez-de-chaussée est normale, il s'interroge sur l'étage qui, mis à disposition de la communauté entraîne la suppression de la salle d'interprétation du patrimoine.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> fait remarquer que cette salle n'est pas fréquentée (pas un vitréen sur 10 qui la connait). Le transfert à Vitré Communauté est l'opportunité de redonner une dynamique à ces locaux.</p>
<b>307</b>	7.1	Budget général – Décision modificative N° 6	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget général 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> indique qu'il s'agit de réajustements de fin d'année (notamment pour la masse salariale : modification de la répartition) : une seule dépense nouvelle le versement d'une somme de 20 000 € à Vitré Communauté qui fait l'objet d'une délibération séparée.</p>
<b>308</b>	7.1	Budget du Parc d'activités de la Baratière – Décision modificative N° 1 –	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget du parc d'activités de la Baratière 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> indique qu'il s'agit d'opération de gestion des stocks (opérations d'ordre).</p>
<b>309</b>	7.1	Budget zone de Beauvais – Décision modificative N° 1	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget zone de Beauvais 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> indique qu'il s'agit d'opération de gestion des stocks (opérations d'ordre).</p>
<b>310</b>	7.1	Budget Zone du Parc – Décision modificative N°1	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget Zone du Parc 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> indique qu'il s'agit d'opération de gestion des stocks (opérations d'ordre).</p>
<b>311</b>	7.1	Budget camping municipal – Décision modificative N° 1	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget du camping municipal 2015.</p> <p><i>Inscriptions des crédits nécessaires à l'admission en non-valeur des titres de recettes (cf n° 317).</i></p>
<b>312</b>	7.1	Budget ZAC des Ormeaux – Décision modificative N° 2	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget ZAC des Ormeaux 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> indique qu'il s'agit d'opération de gestion des stocks (opérations d'ordre).</p>
<b>313</b>	7.1	Budget ZAC de la Roncinière – Décision modificative N°3	<p>Approbation à l'unanimité des modifications apportées au budget ZAC de la Roncinière 2015.</p> <p><u>Paul Lapause</u> indique qu'il s'agit d'opération de gestion des stocks (opérations d'ordre).</p>
<b>314</b>	7.1	Tarif surtaxe eau – Révision au 1 <sup>er</sup> .01.2016	<p>Approbation à l'unanimité de la révision du tarif de la surtaxe eau à compter du 1<sup>er</sup>.01.2016.</p>

			L'augmentation proposée est de 0.2%.
<b>315</b>	7.1	Tarif surtaxe assainissement – Révision au 1 <sup>er</sup> .01.2016	Approbation à l'unanimité de la révision du tarif de la surtaxe assainissement à compter du 1 <sup>er</sup> .01.2016. L'augmentation proposée est de 0.2%.
<b>316</b>	7.10	Imputation de diverses factures en section d'investissement	Approbation à l'unanimité : imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
<b>317</b>	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux (camping municipal)	Approbation à l'unanimité suite à la proposition du Trésorier principal, de l'admission en non-valeur de titres de recettes concernant le camping municipal : années 2011, 2013 et 2014 pour un montant de 1 689.50€.
<b>318</b>	7.10	Frais de fonctionnement des écoles / Commune de Val d'Izé	Approbation à l'unanimité – Annulation d'un titre émis à l'encontre de la commune de Val d'Izé, celle-ci n'ayant pas donné son accord pour prendre en charge les frais de scolarité d'un élève (convention signée par erreur par la commune de Val d'Izé).
<b>319</b>	7.10	Remboursement frais de repas	Approbation à l'unanimité : remboursement d'un repas avancé par un agent de la Médiathèque en faveur d'un intervenant du Festival Am Stram Gram. La somme est de 37.60€.
<b>320</b>	7.3	Garantie de deux emprunts – Aiguillon Construction – Réhabilitation 40 logements individuels à la Hodeyère	<p>Approbation à l'unanimité de la garantie de 2 emprunts accordée à la Société AIGUILLON CONSTRUCTION d'un montant total de 1 055 000€ destiné à financer la réhabilitation de 40 logements individuels à la Hodeyère. La garantie est sollicitée à hauteur de 100 %. Les emprunts portent sur la totalité de l'opération : pas de subvention ni de financement en interne.</p> <p>1) Prêt CDC PAM : 99 401€ - durée 15 ans –taux livret A-0.75% soit 0% - progressivité : -1.5%</p> <p>2) Prêt CDC PAM : 955 599€ - durée 15 ans –taux livret A +0.6% soit à ce jour 1.35% - progressivité : -1.5 %.</p>
<b>321</b>	7.5	Participation exceptionnelle au financement des activités de l'Association Vitréenne Football	<p>Approbation à l'unanimité à l'exception de Mesdames CHARLOT et DUCHESNE et Monsieur MORIN qui déclarent s'abstenir – Attribution d'une aide exceptionnelle de 40 000€ sous forme d'avance remboursable, en 2 acomptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 avant le 31.12.2015 d'un montant de 20 000€ et 1 après le vote du Budget Primitif d'un montant de 20 000€. Le remboursement pourra être effectué sur une période de 10 ans soit par remboursement direct soit par prélèvement sur la subvention attribuée. Les premiers remboursements devront être effectués à compter de 2017, les 3 premiers à hauteur de 2000€ et à partir de 2020, une échéance</li> </ul>

annuelle de 4 000€ et 5 échéances de 6 000€. L'association ayant la possibilité de rembourser à tout moment par anticipation. La Commission des finances réunie le 8.12.2015 a donné un avis favorable à l'octroi de l'avance : 20 000€ (budget 2015) et 20 000€ (budget 2016).

*Bruno Maisonneuve précise que la situation financière de l'association s'est détériorée en une seule année (2010) car l'association avait la volonté d'accéder en niveau national et a recruté en conséquence.*

*La nouvelle gouvernance a fait des efforts et il salue la persévérance de ses membres qui ont réussi à réduire considérablement le déficit.*

*En 2015, ils sont classés en DSR et ne reçoivent pratiquement plus d'aides. Ils réussissent à équilibrer le budget mais n'arrivent pas à rembourser leur avance de trésorerie auprès de la banque.*

*Les commissions ont approuvé l'idée de les accompagner pour soulager leur trésorerie.*

*Le projet présenté par le club est excellent, il met en évidence beaucoup de valeurs associatives, il montre une volonté de respect mutuel entre les clubs. La ville veut montrer sa confiance vis-à-vis des dirigeants et reconnaît l'utilité de la Vitréenne Football. M. Maisonneuve précise qu'il apportera une réponse aux observations de Pierrick Morin.*

*Jean-Yves Besnard adhère aux propos de Bruno Maisonneuve car la ville apporte une aide sous forme d'une avance remboursable, et car le club comporte plus de 300 licenciés et que les élus ne peuvent pas y rester insensibles.*

*Paul Travers souhaiterait entendre Pierrick Morin sur les remarques qu'il a faites.*

*Pierrick Morin répond qu'il a adressé un mail à l'ensemble des conseillers et ne souhaite pas commenter.*

*Anne Charlot signale qu'elle s'abstiendra car elle aurait souhaité avoir connaissance du projet présenté par la Vitréenne – présenté en commission des finances.*

*Hervé Utard remarque que la ville a investi plus de 800 000 € dans le stade et qu'il est important que cet investissement soit utilisé.*

*Paul Lapause remarque que lors de la dernière commission des finances les élus ont*

			<p><i>unanimement été séduits par l'engagement des responsables et des bénévoles de la Vitréenne.</i></p> <p><i><u>Pierre Méhaignerie</u> rappelle qu'il faut être sensible au travail des bénévoles et l'encourager.</i></p> <p><i><u>Fabrice Heulot</u> remarque qu'il a participé à de nombreuses réunions. Il salue un homme et son équipe qui ont réussi à générer l'adhésion de nombreux partenaires (90). Il faut maintenir le cap et aider l'association.</i></p> <p><i><u>Paul Travers</u> remarque que le banquier ne souhaitait pas aller au-delà.</i></p> <p><i><u>Paul Lapause</u> confirme qu'il s'agit d'une dette associative qui présente un risque pour la banque – et pour la collectivité.</i></p> <p><i><u>Fabrice Heulot</u> confirme que l'aide de la ville permet un étalement de la charge et diminue la pression exercée par le banquier.</i></p> <p><i><u>Jacques Coignard</u> réaffirme son soutien au sport amateur. Il considère qu'au-delà cela ne concerne plus la commune. Celle-ci a besoin de cet argent pour financer d'autres secteurs.</i></p> <p><i><u>Pascal Bouvier</u> rappelle la pression exercée par les fédérations nationales.</i></p> <p><i><u>Bruno Maisonneuve</u> donne sa position personnelle sur la professionnalisation du sport et le financement par la commune : il souhaite que les commissions travaillent sur les critères sportifs → il faut que les clubs sachent qu'il n'y aura pas deux clubs financés par la Commune au niveau national.</i></p> <p><i><u>Jean-Yves Besnard</u> remarque que le spectacle du sport de haut niveau attire plus.</i></p> <p><i><u>Bruno Maisonneuve</u> rappelle qu'à l'occasion de visites de complexes sportifs il s'est renseigné sur l'aide apportée aux associations sportives dans les autres communes et a constaté de grandes disparités : 630 000 € (subvention directe) sur Vitré et 100 000 € à Châteaubriant par exemple.</i></p> <p><i><u>Paul Travers</u> indique que la Vitréenne est un club vitréen centenaire et donc qu'il votera favorablement pour cette délibération.</i></p>
322	7.5	Etat des subventions en nature attribuées au cours de l'année 2014 –	<p>Pour information du Conseil.</p> <p><i>Le montant des subventions en nature (location, matériel, mise à disposition de personnel) est estimé à 972 766 € pour l'année 2014.</i></p>



323	7.5	Attribution d'une subvention à l'Association Groupe Artistique Du Pays de Vitré	<p>Approbation à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 350 € au titre de l'année 2015 pour l'organisation du 28ème prix de peinture de la Ville de Vitré – cette somme a été remise sous forme de prix au lauréat désigné par le jury.</p> <p>Monsieur UTARD ayant quitté la séance n'a pas participé à la suite des votes.</p>
324	1.2	Avenant contrat d'affermage eau potable	<p>Approbation à l'unanimité des présents du nouvel avenant lié aux modifications dans le protocole d'exploitation prenant en compte les nouvelles conditions de fonctionnement.</p> <p><i>L'avenant a été présenté au Conseil par M. Jacques Le Luherne responsable VEOLIA sur Vitré.</i></p> <p><i>Jacques Le Luherne rappelle que l'avenant porte sur la partie production de l'eau potable. De gros investissements ont été réalisés par la Ville et sont en cours de finition. Ces investissements ont permis une amélioration de la qualité de l'eau (COT de 2Mg/litre), une reminéralisation de l'eau, L'avenant porte sur l'intégration des nouveaux process (charge supplémentaire de gestion) suppression des anciens décanteurs, mise en place de décanteur à charbon actif (pour le traitement des pesticides), reminéralisation par l'apport de CO2 et de chaux, mise en place d'un épaisseur de boues destiné au réseau d'assainissement. Cet avenant inclut une réduction des heures d'ouverture au public des locaux de VEOLIA Vitré (M Le Luherne fait remarquer le manque de fréquentation).</i></p> <p><i>M Le Luherne explique que la charge nouvelle est constituée par des frais d'électricité, de produits de traitement, de main d'œuvre pour l'exploitation et la maintenance et de dépenses relatives au renouvellement du matériel. L'augmentation de la part de l'exploitant se traduira sur la facture d'eau par une progression de 4.06 € en 2016 pour 120m3 consommés ou de 3.55 € pour 85 m3 consommés (moyenne constatée sur Vitré).</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie souligne que de nouveaux investissements créent des dépenses de fonctionnement nouvelles. Il s'inquiète des remarques qu'il a déjà entendu concernant l'augmentation du prix de l'eau.</i></p> <p><i>Jacques Le Luherne insiste sur le fait que l'augmentation est exclusivement liée aux nouveaux ouvrages.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie demande à quel niveau se situe le prix de l'eau à Vitré.</i></p> <p><i>Jacques Le Luherne confirme qu'il s'agit d'une des collectivités les moins chères d'Ille et Vilaine. Prix de l'eau à Vitré 1.59 € le m3, la moyenne</i></p>

départementale étant de 2.50 € le m3.

Pierre Méhaignerie se demande si la forte baisse constatée sur le prix de l'eau en 2011 (renouvellement du contrat) était due à la concurrence ou à des frais généraux faibles ?

Jacques Le Luherne confirme que le fait que VEOLIA avait la volonté de rester présent sur le territoire Vitréen est une des raisons de ce prix.

Jean-Pierre Lebry préfère dire que le contrat a été bien négocié.

Jacques Coignard déclare qu'il va faire un peu de provocation en disant à nouveau que VEOLIA avait arnaqué la ville pendant longtemps ce qui lui avait permis de baisser ses prix en 2011. Sur l'avenant présenté ce soir il déclare n'avoir pas de commentaires sur la légère augmentation.

Paul Lapause demande si il est toujours utilisé du chlore, quant à lui il a constaté une amélioration du goût.

Jacques Le Luherne lui répond que le chlore est toujours utilisé mais un meilleur système de traitement permet de réduire les quantités. Par ailleurs si l'eau brute est de bonne qualité la quantité des produits de traitement s'en trouve diminuée.

Jean-Pierre Lebry se demande si les dépenses nouvelles ont un caractère exceptionnel ou si elles perdureront ?

Jacques Le Luherne répond que le contrat sera revu à mi contrat en 2016, et après une année de fonctionnement il pourra être fait un bilan.

Marie-Annick Bouquay affirme que les usagers sont prêts à payer plus s'ils ont une explication.

Pierre Méhaignerie rappelle que les drains du Pertre ont été fermés alors qu'ils apportaient une eau d'une très grande qualité.

Jacques Le Luherne confirme. Plus l'eau est de bonne qualité plus le traitement est facilité. Si on puise l'eau en profondeur, 1 seule barrière de traitement au lieu de 4.

Pierre Méhaignerie demande si demain cette eau pourra à nouveau être exploitée ?

Pierrick Morin répond qu'il n'y a pas de possibilité d'ouvrir à nouveau les drains car courants vagabonds créés par les installations RTE. Par ailleurs il souhaiterait connaître le résultat net de VEOLIA sur le territoire Vitréen.

Jacques Le Luherne répond qu'en 2016 un audit

			<p>sera réalisé par la Ville (avec l'appui du cabinet qui a suivi la mise en place de l'affermage) sur les 5-6 premières années d'exploitation : à cette occasion sera fait un point technique et financier.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> interroge sur le problème des télé-relevés. Il voudrait connaître le coût de la mise en place ?</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> constate que la possibilité de consultation est peu utilisée.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> s'interroge sur les conséquences du transfert des services eau et assainissement à la communauté.</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> répond que les services devront être transférés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> est peu enthousiaste sur ces transferts.</p> <p><u>Carole-Anne Chehabeddine</u> signale que le Préfet en 2016, se positionnera sur le transfert de l'eau (syndicat SYMEVAL ou communautés).</p>
<b>325</b>	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<u>Pour information du Conseil.</u>
<b>326</b>	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<p><u>Pour information du Conseil.</u></p> <p><u>Pierrick Morin</u> souhaite être informé sur les suites du contentieux concernant le régime indemnitaire des services techniques.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que le Conseil sera informé de tout nouvel élément : à ce jour le dossier n'a pas avancé.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> demande si une provision sera constituée et si oui à quel niveau.</p> <p><u>Anne Charlot</u> répond que la provision sera étudiée dans le cadre du budget primitif.</p>
<b>327</b>	3.1	ZAC des Ormeaux - Echange foncier J. P. BUFFET / Ville de Vitré - Modification	<p>Approbation à l'unanimité des présents de l'échange foncier modifiant les emprises foncières prévues dans la délibération du 8.04.2011.</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> précise qu'il s'agit de la phase 3 du projet des Ormeaux. L'objectif de la ville étant de maîtriser le foncier pour lui permettre de traiter, en fonction des projets de zones les entrées de ville et l'implantation éventuelle de services à terme le quartier comportera 6 à 700 nouveaux logements.</p>
<b>328</b>	3.1	ZAC des Ormeaux – Opération privée le Haut de Plaisance n° 6 – Convention de participation	<p>Approbation à l'unanimité des présents – des termes de la convention, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements à réaliser : circulation, voiries et circulations douces, places et parvis, espaces paysagers, point service,</li> </ul>

			<p>assainissement, eaux pluviales, eaux usées, eau potable – incendie, électricité, gaz, télécom, éclairage pour un montant de 13 733 200€ HT. Le montant de la participation s'éleva à 205 000€ HT. M. BUFFET a donné son accord oral.</p>
<b>329</b>	3.1	Echange Ville de Vitré / M et Mme GARDAN, rue du Docteur Desportes	<p>Approbation à l'unanimité des présents - Approbation de l'échange foncier afin de rectifier un décalage entre la limite cadastrale séparant les deux propriétés respectives et les limites physiques existantes sur le terrain.</p> <p><i>Pierrick Morin s'inquiète des espaces publics mis à disposition de privés pour réaliser des opérations.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie répond qu'il faut voir le service apporté à la population (en l'occurrence une crèche).</i></p> <p><i>Anthony Morel rappelle le principe de reconstruction de la ville sur elle-même : il faut réfléchir sur les opportunités qui se présentent ici ou là, savoir utiliser les dents creuses.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie relativise en rappelant que ¼ des espaces verts restent et représentent le poumon vert de la ville.</i></p>
<b>330</b>	3.3	Convention de desserte ERDF – Les Boufforts	<p>Approbation à l'unanimité des présents de l'établissement d'une convention de servitudes entre ERDF et la Ville de Vitré sur la parcelle cadastrée DH 56 secteur des Boufforts.</p>
<b>331</b>	3.2	Vente Ville de Vitré / Smictom	<p>Approbation à l'unanimité des présents de la cession par la Ville de Vitré au SMICTOM de parcelles d'une surface totale de 3 353 m<sup>2</sup> pour un montant de 170 000€ HT net vendeur.</p> <p><i>Jean-Pierre Lebry précise qu'il s'agit des bâtiments qui abritaient précédemment le chantier des 7 cantons derrière le centre de tri.</i></p>
<b>332</b>	3.6	Rétrocession des équipements communs – lotissement M. J.P. BUFFET – le Haut de Plaisance N° 6	<p>Approbation à l'unanimité des présents de la rétrocession à la Ville de Vitré des équipements communs à l'achèvement des travaux. Le lotisseur participera à hauteur de 1% du montant HT de l'estimation des travaux, à savoir 184 500€ HT.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie relève qu'à Vitré la taxe d'aménagement est peu élevée par rapport à d'autres communes : 1.1%.</i></p> <p><i>Anthony Morel constate que si ce taux augmente il faudra l'intégrer dans les plans de financement ce qui n'est pas toujours le cas.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie est d'accord mais dans le cas de la remise des équipements communs il s'interroge sur l'opportunité de reprendre ces</i></p>

			<p><i>terrains : c'est la ville qui assurera l'entretien après.</i></p> <p><i>Anthony Morel explique que d'autres communes ont fait des choix différents : elles laissent l'entretien à des associations syndicales.</i></p>
<b>333</b>	3.6	Rétrocession des équipements communs - Lotissement M. J.P. BUFFET – Hameau des Ormeaux	<p>Approbation à l'unanimité des présents de la rétrocession à la Ville de Vitré des équipements communs à l'achèvement des travaux. Le lotisseur participera à hauteur de 1% du montant HT de l'estimation des travaux, à savoir 27 750€ HT.</p>
<b>334</b>	2.1	Approbation de la modification N° 9 du Plan Local d'Urbanisme	<p>Approbation à l'unanimité des présents de la modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme.</p>
<b>335</b>	2.1	Création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine –	<p>Approbation à l'unanimité des présents de la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, sous réserve de l'avis de Monsieur le Préfet de la région Bretagne. Madame BOUQUAY ayant quitté la salle n'a pas participé au vote.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie informe que l'association des Maires a posé la question au Président de la République : pourquoi changer le secteur sauvegardé en AVAP puis maintenant en cité historique ?</i></p> <p><i>Anthony Morel confirme qu'il est urgent de passer l'AVAP sinon celle-ci sera requalifiée en « cité historique » et d'autres études devront être lancées.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie rappelle qu'il faut acheter dans le secteur ancien : c'est le moment, le PTZ est possible et les collectivités vont voter des aides pour accélérer les rénovations.</i></p> <p><i>Anthony Morel rappelle le principal intérêt de l'AVAP : à savoir la disparition du périmètre de 500m autour des monuments classés qui était très contraignant pour les projets de rénovation.</i></p>
<b>336</b>	1.1	Exonération pénalités - construction PEM - marché 45/13	<p>Approbation à l'unanimité des présents d'exonérer en totalité la Sté EIFFAGE CONSTRUCTION ILLE ET VILAINE du paiement des pénalités dues au titre du retard sur l'exécution des travaux, celui-ci n'ayant entraîné ni surcoût ni désagréments particuliers.</p>
<b>337</b>	9.1	Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	<p>Approbation à l'unanimité des présents de l'adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) afin de mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie indique que le projet nécessite un budget annuel de 70 000 € sur 9 ans. Ce projet n'inclut pas la mise en accessibilité du Château. Les précédents projets ayant été écartés il s'interroge sur la mise en place d'un monte personne du type de ceux réalisés par la société</i></p>

			<p><i>Hermès. Il interrogera à ce sujet la DRAC.</i></p> <p><i>Jean-Pierre Lebry indique que le projet d'ascenseur en pignon ayant été refusé, la mise en place d'un ascenseur vers le seul premier étage a été envisagée mais nécessite la pose d'un nouvel escalier aux normes. Le monte personne doit être étudié.</i></p>
<b>338</b>	7.10	Médiathèque – Conférence sur le journalisme sportif - Prise en charge de frais	<p>Approbation à l'unanimité des présents – Remboursement des frais pour Eric BESNARD et Donovan GOUGEON qui ont accepté de participer à une conférence sur le journalisme sportif programmée courant 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Les frais afférents sont limités à des cadeaux de remerciement pour les 2 intervenants, les dîners et frais divers pour un montant total de 200€. La Commission Culture a validé ce projet.</p>
<b>339</b>	7.10	Centre Culturel - Insertion publicitaire dans le programme saison culturelle	<p>Approbation à l'unanimité des présents – Mise en place de publicité dans le programme du Centre Culturel afin d'en alléger le coût. Les montants suivants seront appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Page entière : 500€,</li> <li>- Demi-page : 300€</li> <li>- Tiers-page : 200€</li> </ul> <p>Les commissions Culture (14.10.2015) et Finances (8.12.2015) ont validé ces propositions.</p>
<b>340</b>	7.5	Artothèque – demandes de subvention	<p>Approbation à l'unanimité des présents – les subventions suivantes seront sollicitées afin d'assurer une partie du financement des actions de l'artothèque,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-DRAC (6 000€ pour soutenir la programmation et les actions – 5 000€ pour soutenir les actions du service éducatif),</li> <li>-Conseil Régional de Bretagne (9 000€ pour soutenir la programmation et les actions)</li> <li>-Conseil départemental (12 000€ pour le développement culturel inscrit dans la convention dans le cadre du volet 1 – 6 090€ pour l'aide au fonctionnement, action prévue dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire – 10 000€ pour la résidence mission de Paul Pouvreau).</li> </ul>
<b>341</b>	8.9	Artothèque – don d'œuvres	<p>Approbation à l'unanimité des présents – Dons d'œuvres (validés par la Commission Culture du 19.11.2015) d'artistes et de galeristes.</p>
<b>342</b>	7.5	Patrimoine – Service VAH – Subvention de fonctionnement	<p>Approbation à l'unanimité des présents de la demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 24 400€ déposée auprès de la DRAC.</p>
<b>343</b>	7.5	Patrimoine – Convention avec l'association « Mon	<p>Approbation à l'unanimité des présents – Approbation de la convention pour la mise à</p>

		oncle et ma nièce » -	disposition du musée et du jardin des Rochers-Sévigné pour accueillir un spectacle et une chasse à l'œuf dans le cadre des coquecigrues le 27.03.2016. Une subvention de 3 500€ sera versée à l'association.
<b>344</b>	7.10	Patrimoine - Diffusion gratuite de la brochure laissez-vous conter Vitré dans la Grande Guerre 1914-1918	Approbation à l'unanimité des présents – Approbation pour diffuser gratuitement la brochure « Laissez-vous conter Vitré dans la grande guerre »
<b>345</b>	7.5	Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour la participation au Championnat d'Europe FISEC 2015	Approbation à l'unanimité des présents – Attribution d'une aide financière exceptionnelle de 100€ à l'association sportive de l'Institution Jeanne d'Arc afin de couvrir une partie des frais de déplacement d'une de leur athlète. Les commissions Sports (9.11.2015) et Finances (13.10.2015) ont donné un avis favorable.
<b>346</b>	7.5	Attribution de subventions sportives pour le sport de haut niveau	Approbation à l'unanimité des présents – Attribution de 150€ aux sportifs méritants ainsi qu'à leur club d'affiliation. Athlétisme. La Commission des sports a donné un avis favorable le 9.11.2015.
<b>347</b>	7.5	Participation au Championnat de France de pony games	Approbation à l'unanimité des présents de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 100€ par athlète accordée à l'association Etrier vitréen (montant total de 500€).
<b>348</b>	7.5	Participation au renouvellement du sable du manège de l'Etrier Vitréen	Approbation à l'unanimité des présents de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 539.70€ (50 % du montant total) attribuée à l'association Etrier Vitréen afin de compléter et remplacer le sable du manège.  <i>Jacques Coignard s'étonne de l'appellation aide exceptionnelle alors que cette demande revient régulièrement. Ce n'est pas une aide exceptionnelle mais une aide au fonctionnement.</i>  <i>Pierrick Morin rappelle de principe de la participation de 50% pour l'association propriétaire (pour l'investissement).</i>
<b>349</b>	4.1	Mise à disposition de personnel auprès de Vitré Communauté	Approbation à l'unanimité des présents d'une mise à disposition de M. R. HENRIO, Ingénieur principal à la Ville de Vitré, pour une durée d'une année à compter du 1 <sup>er</sup> .01.2016 en vue d'assurer la coordination du service commun d'instruction des droits des sols à hauteur de 10 % d'un temps complet.
<b>350</b>	4.1	Modification du tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité des présents de la suppression d'un poste d'adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 85.22% et de la création d'un poste 2 <sup>ème</sup> classe à 90% au service Education.
<b>351</b>	4.1	Remboursement de frais suite à un accident de travail	Approbation à l'unanimité des présents du remboursement de frais avancés par un agent non pris en charge par l'assurance pour un montant de 68.90€.

352	4.1	Remboursement de frais suite à une inscription en formation	Approbation à l'unanimité des présents du remboursement de frais d'hébergement avancés par un agent suite à une annulation de participation à un stage du CNFPT pour un montant de 36.64€.
353	7.10	Rétrocession de concession funéraire (1)	Approbation à l'unanimité des présents - Remboursement de la somme de 159.47€.
354	7.10	Rétrocession de concession funéraire (2)	Approbation à l'unanimité des présents - Remboursement de la somme de 198.67€.
355	4.2	Recensement de la population – Désignation d'un coordonnateur et rémunération des agents recenseurs	<p>Approbation à l'unanimité des présents – désignation de Madame Ludivine DENIS comme coordonnateur communal pour le recensement de la population, nomination des assistants et recrutement de 4 agents recenseurs et fixation des tarifs de rémunération. La dotation communale pour 2016 est fixée à 3 569€.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie constate que pour lui les résultats du recensement n'ont pas beaucoup de valeur.</i></p> <p><i>Bruno Maisonneuve répond qu'il s'agit de calculs statistiques et de moyennes.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie préfère des critères plus matériels tel le nombre d'inscriptions sur les listes électorales.</i></p> <p><i>Bruno Maisonneuve informe que l'évolution du logement est mise à jour par le service urbanisme.</i></p> <p><i>Pierrick Morin souhaiterait des critères permettant d'analyser comment évolue le cœur de ville : logement, type population.</i></p>
356	7.10	Revalorisation des tarifs communaux 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents - Revalorisation des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup>.01.2016.</p> <p><i>Bruno Maisonneuve précise que certains tarifs ont augmenté de façon plus sensible tel celui des concessions funéraires 50 ans : la commission a souhaité dissuader les familles de prendre de longues durées.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie interroge sur le nombre de places disponibles dans les cimetières</i></p> <p><i>Bruno Maisonneuve répond que la ville dispose d'environ 5 années de concessions car une campagne de récupération de concessions échues a été lancée. Cependant il est temps de commencer à envisager l'extension du cimetière Saint-Gilles. Au budget 2016, il est demandé l'inscription des frais pour la réalisation d'une étude d'hydrogéologie.</i></p> <p><i>Paul Travers demande s'il n'y a pas de projet de création d'un centre d'incinération à Vitré.</i></p>



			<p><i>Marie-Annick Bouquay</i> répond que non, certains centres connaissent des difficultés financières aucune création n'est envisagée dans la région.</p> <p>Par rapport aux tarifs de voirie <i>Bruno Maisonneuve</i> indique que la commission commence à travailler sur la mise en place, en 2018, du forfait de stationnement.</p> <p><i>Pierre Méhaignerie</i> indique que le texte a déjà été différé et qu'il y a de fortes chances pour qu'il soit retiré, au moins pour les communes comme Vitré pour lesquelles il n'est pas adapté.</p>
<b>357</b>	3.6	Rétrocession des équipements communs lotissement M et Mme LEGENDRE	<p>Approbation à l'unanimité des présents – de la rétrocession à la Ville de Vitré des équipements communs à l'achèvement des travaux. Le lotisseur participera à hauteur de 1% du montant HT de l'estimation des travaux, à savoir 106.73€ HT.</p>
<b>358</b>	7.1	Budget Général – Inscriptions BP 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents – Inscription de travaux urgents.</p> <p><i>Inscription des crédits nécessaires au règlement des factures dans l'attente du vote du budget primitif 2016</i></p> <p><i>Pierrick Morin s'inquiète de l'inscription des crédits pour l'étude sur la circulation. Il pense que les élus ne sont pas assez associés et que le groupe de travail est écarté.</i></p>
<b>359</b>	5.6	Marchés publics - Délégations accordées au Maire par le conseil municipal – article L2122-22 du code général des collectivités territoriales - Rectificatif	<p>Approbation à l'unanimité des présents - Rectificatif suite à la délibération 59 du 29.03.2014. Une erreur de retranscription a été commise dans la citation de l'article L2122-22 du CGCT, (la version citée n'était pas celle en vigueur mais celle du 17.02.2009).</p> <p>La rédaction de la délégation est ainsi modifiée : Point 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</p> <p>Le Point 24 de l'article L2122-22 du CGCT ayant été omis et le Point 22 mal retranscrit, La rédaction de la délégation est ainsi modifiée :</p> <p>-Point 22 : d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme,</p> <p>-Point 24 : d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.</p>
<b>360</b>	7.10	Application de la TVA pour les locations de salle - Modification	<p>Approbation à l'unanimité des présents – Modification de la délibération 383 du 18.12.2014 : dans le cadre des prestations de service, les salles</p>

			<p>et le personnel sont soumis à la TVA dès lors que les salles sont louées avec un équipement technique et la présence de techniciens municipaux.</p> <p><i>Il est précisé que les services (centre culturel et parc des expositions) ne sont pas assujettis à la TVA, la TVA collectée est intégralement reversée à l'Etat, la TVA acquittée n'est pas récupérable.</i></p>
<b>361</b>	6.4	Autorisation d'ouverture dominicale des commerces	Question non traitée.
<b>362</b>	7.1	DM1 Lotissement La Guilmarais – Décision modificative n°1	<p>Approbation à l'unanimité des présents des modifications apportées au budget lotissement la Guilmarais 2015.</p> <p><i>Paul Lapause indique qu'il s'agit d'opération de gestion des stocks (opérations d'ordre)</i></p>
<b>363</b>	7.1	DM2 – Budget assainissement – Décision modificative n°2	<p>Approbation à l'unanimité des présents des modifications apportées au budget assainissement 2015.</p> <p><i>Paul Lapause indique qu'il s'agit de réajustements de crédits pour permettre le paiement des dernières factures</i></p>
<b>364</b>	3.2	Domaine et Patrimoine- Acquisition Ville de Vitré/consorts BUFFET	<p>Approbation à l'unanimité des présents de l'acquisition foncière des Boufforts.</p> <p><i>Jean-Pierre Lebry informe le Conseil qu'il a reçu ce jour, un accord de principe des consorts Buffet sous la réserve que le compromis soit signé, pour des raisons fiscales, avant le 31 décembre 2015, ce qui explique que ce dossier n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour.</i></p> <p><i>Il s'agit de l'achat de 10 hectares de terrain constituant une partie de la zone 1 la tranche 2 et une partie de la tranche 3 de la zone des Ormeaux. Le prix de cession a été négocié à 6€ le m<sup>2</sup> conformément aux acquisitions précédemment réalisées par la Ville. Cette vente sera réalisée sous la réserve de la conservation des talus plantés.</i></p> <p><i>Jean-Pierre Lebry précise qu'il est favorable à une acquisition amiable plutôt qu'en expropriation.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie est favorable mais comme l'urbanisation de ce secteur n'interviendra pas avant 5 ou 6 ans, il propose au Conseil de faire appel à l'Etablissement Foncier Régional pour qu'il porte ce dossier. Il précise cependant que d'autres dossiers sont en cours avec l'EPFR : La Trémoille déjà signé, et probablement l'ADAPEI, les terrains Buffet viendraient en plus. Il rappelle que les communes se plaignent de la concurrence de la Ville Centre à propos des terrains à bâtir : il faut être attentif à ne pas lancer trop d'opérations de</i></p>

			<p>lotissements dans les zones nord.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> demande s'il sera possible d'obtenir l'accord de l'EPF dans les 15 jours.</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> répond qu'il s'agit uniquement d'un engagement d'acquisition, le financement n'est pas nécessaire dans un délai aussi court. La demande sera faite à l'EPF, si accord pas possible la ville signera le compromis.</p>
--	--	--	---

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Pierre Méhaignerie adresse ses félicitations à Hervé Utard qui vient d'être élu Conseiller Régional sur la liste de M. Le Drian Monsieur Méhaignerie souhaite que la Région donne un coup d'accélérateur sur l'apprentissage en lien avec le campus des métiers de Fougères et demande à Monsieur Utard de veiller à une répartition plus équitable des moyens financiers entre les 2 métropoles.

Hervé Utard remercie Pierre Méhaignerie et rend hommage à Mme Cloarec, conseillère municipale, candidate non élue sur la liste de M. Le Fur pour son implication.

Il entend les 2 demandes de Pierre Méhaignerie et constate que la Région a déjà fait de gros efforts – dans la répartition de l'enveloppe, la part de Vitré a été multipliée par 2 – et que Pierre Méhaignerie qui est le seul Président de Communauté à avoir réagi auprès de la Région a été entendu.

## **1 – PROJET DE TERRITOIRE**

Le Maire présente aux élus le projet de contrat de territoire établi par Vitré Communauté :

Ce projet précise les compétences exercées par la Communauté.

Les principes qui servent de base :

- la subsidiarité,
- la solidarité financière,
- la coopération,
- la recherche d'efficacité.

Il fait le point sur la situation financière de Vitré Communauté qui est excellent :

- capacité d'investissement importante,
- encours de la dette faible (capacité à investir),
- délai de désendettement très court (moins de 1 an contre une moyenne de 3.9 années),
- redistribution (la DSC + concours représentent 216 € par habitant).

Pierre Méhaignerie précise que la Ville dispose d'un fond de concours de 1.6 millions d'euros qu'elle pourra utiliser à sa guise.

Le projet part d'un diagnostic : d'où partons nous et où voulons nous aller.

Le territoire de Vitré Communauté est jeune et actif (74.5% d'actifs entre 15 et 65 ans alors que la moyenne française est de 62%.

Progression démographique importante + 1.4 % par an (0.9% en Ille et Vilaine), Pierre Méhaignerie rappelle la protection nécessaire des petites communes qui ne doivent pas disparaître.

Le taux de chômage est l'un des plus bas de France : 5.4%.

Le bassin industriel fournit de nombreux emplois mais est vulnérable car beaucoup d'entreprises dans le secteur concurrentiel mondial et propriétés de fonds d'investissement.

La situation de la santé est bonne avec un ratio de praticiens par habitant supérieur à la moyenne. L'offre de soin est structurée seul point négatif le taux élevé de suicides.

Anne Charlot confirme que selon le professeur Heulot la communauté a le taux le plus élevé de suicide des personnes âgées (1 sur 50).

Marie-Annick Bouquay constate que certaines communes ont effectivement des taux de suicide élevé et cela depuis de nombreuses années.

Pierre Méhaignerie insiste sur l'importance du numérique qui apportera un changement de l'économie et de la vie du Pays. Il informe les élus de la création d'un espace de Co-working et d'un Fab-lab qui seront plus tard intégrés dans l'immeuble en construction dans le cadre du PEM.

En conclusion un double effort à réaliser :

- a) poursuivre ce qui a été engagé.
- b) engager de nouvelles politiques :
  - a. vitaliser les centres bourgs,
  - b. accompagner la transition énergétique,
  - c. maintenir les activités agricoles,
  - d. favoriser l'esprit d'entreprise,

Pierre Méhaignerie rappelle que 70% des emplois existants en 1976 ont été supprimés (FAO, Noël, ...) et remplacés par d'autres (Cooper, BCM, Oberthur, Thales, Tendriade...).

Marie-Cécile Duchesne souhaite que soit ajoutée au projet la lutte contre les inégalités de départ (enfants loin des activités culturelles ...).

Anne Charlot regrette que l'action sociale ne soit pas prise en compte : il faut penser territoire et non initiatives de chaque commune. (Même si l'action sociale n'est pas une compétence communautaire, la réflexion pourrait être globale).

Pierre Méhaignerie confirme que l'action sociale n'est pas une compétence de la communauté : les communes refusent de se séparer de certaines compétences. Cependant, la coordination politique de l'action sociale pourrait être communautaire sans que la compétence ne soit prise. A ce titre, il pourrait être traité des bourses initiatives jeunes à l'étranger (il annonce la mise en place d'un comité de jeunes).

## **2 - GESTION DES ESPACES VERTS**

Philippe Lécuyer, ingénieur responsable des espaces verts, présente la gestion différenciée des espaces verts sur le territoire de la commune.

Entre 2000 et 2012 les surfaces d'espaces verts à entretenir par les services ont doublées pour atteindre 145 hectares. L'effectif du service est passé de 28 à 34 agents.

Le ratio superficie traitée par agent a augmenté, cela a été rendu possible grâce à :

- la mécanisation,
- l'amélioration de l'organisation au quotidien,
- la mise en place, à partir de 2005, de la gestion différenciée des espaces,

La gestion différenciée se définit comme l'adaptation de l'entretien à chaque surface, les enjeux sont humain, sociaux et culturels, le jardinier devient acteur de l'évolution et de l'entretien.

Philippe Lécuyer présente ensuite les différentes actions qui ont été menées au cours des années et des exemples d'espaces verts gérés de façon différente.

Jean-Yves Besnard note qu'il est difficile d'expliquer la démarche aux citoyens : les Vitréens ne mesurent pas le travail accompli par les espaces verts. Ils voient ce qui se passe dans leur quartier. Il serait intéressant de refaire un article dans le journal de Vitré sur la biodiversité.

Carole-Anne Chehabeddine pense qu'il serait intéressant que les services fassent des sensibilisations sur des techniques : broyage des petites tailles, ...

Hervé Utard s'inquiète des cages vides au jardin du Parc.

Jean-Pierre Lebry indique que cette semaine le square Henri Dunant est fermé par une barrière pour empêcher l'accès des chiens. Il déplore le manque de civisme des propriétaires de chiens, les services espaces verts travaillent dans des conditions difficiles du fait des déjections canines.

Philippe Lécuyer répond sur la végétalisation en cœur de ville : il est certain que les végétaux en centre-ville sont importants, ils apportent une amélioration de l'hydrométrie et permettent de lutter contre la chaleur. Cependant, ils sont mal supportés par les voisins. Philippe Lécuyer se déclare inquiet sur le statut de l'arbre en ville, il note qu'actuellement sont recensés 5 000 arbres en ville et qu'il faudrait en augmenter le nombre mais sur le cœur de ville les surfaces disponibles sont très restreintes.

Concernant la sensibilisation des usagers : les opérations portes ouvertes remportent un grand succès, dans le cadre de Ballado parc, le service est présent mais les visiteurs ont du mal à entrer dans le sujet : broyage, mushing, paillage.

L'enclos des daims situé dans le jardin du parc est vide car il réclame un gros travail de restauration. La question de remettre des animaux se pose car il existe une difficulté de gestion au quotidien (présence nécessaire 365 jours par an

*pour les nourrir) et les conditions d'hébergement ont fait l'objet de remarques de la part de certains visiteurs (enclos trop petit, trop bétonné...)*

*Paul Travers demande ce qu'il en est des ruches.*

*Philippe Lécuyer répond que les ruches sont installées aux serres municipales, il y a 6 colonies maximum et la production de 2015 a été de 100 kilos remis aux restaurants scolaires. Il profite de son intervention pour informer sur le développement des nids de frelons asiatiques : 25 en 2014 et 75 identifiés en 2015. Il indique que les nids même détruits restent en place et ne se désagrègent que très lentement.*